



# Règlement intérieur du FRCD Full Contact

**Respecter le règlement intérieur, c'est :**

## Adhésion

- Nul ne peut participer à un entraînement si il/elle n'est pas adhérent du FRCD Full Contact.
- L'adhésion pour la saison sportive est effective à compter de la remise du dossier d'inscription complet.
- Validité de deux saisons pour le certificat médical.

## Matériel, locaux, entraînement

- La pratique des différentes disciplines ne devra s'exercer qu'au sein du FRCD Full Contact durant les heures prévues d'entraînements, les démonstrations ou compétitions.
- Le club se dégage de toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ces sports dans ce cadre précis.
- **OBLIGATOIRE** : se munir des protections nécessaires à sa sécurité à chaque cours telles qu'une coquille (adhérent masculin), un casque, des gants, un protège dents. L'équipement peut être complété par des protège-tibias, protège-pieds, plastron etc....
- En cas d'absence du matériel requis, la personne pourra se voir interdire l'accès au cours.
- Porter l'équipement induit par la discipline pratiquée : short + legging ou short ajusté (type cycliste), ainsi qu'un T-shirt noir. Dans le cadre des compétitions, l'adhérent portera le T-shirt noir aux couleurs de son Club.
- Par respect envers soi-même et envers autrui, chacun veille à son hygiène corporelle (tenue propre et ongles des pieds courts). Dans la mesure du possible, enlever bagues, piercing et chaînes avant le cours.
- L'adhérent est tenu de respecter l'ensemble du matériel, des installations et le personnel de la salle.
- **Nettoyage obligatoire à chaque début et fin de cours. Le matériel reste personnel durant toute la séance.**
- En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée.
- Les vestiaires étant partagés par différentes associations, il est fortement recommandé de ne rien y laisser. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'oubli d'objets personnels.
- L'adhérent s'engage à respecter les horaires des cours. Les professeurs se réservent le droit d'accepter ou non tout adhérent arrivant en retard lors des entraînements.
- L'adhérent doit respecter son professeur, ainsi que son enseignement. Pendant le cours, seul le professeur donne les consignes et indiquent les corrections.
- L'adhérent doit manifester respect et courtoisie envers ses partenaires d'entraînement. Les problèmes d'ego restent à l'entrée du tapis.

*En cas de blessure durant un entraînement, l'adhérent doit le signaler immédiatement à son professeur, et indiquer le cas échéant toute trace de sang sur le tapis, afin qu'elle puisse être nettoyée.*

## Exclusion

- Tout adhérent portant atteinte à la respectabilité du club ou ne respectant pas le présent règlement sera sanctionné en fonction de la gravité de la faute, allant jusqu'à l'exclusion en cas de motif grave (exemples : vol, dégradation volontaire, atteinte grave au respect d'autrui – professeur, élèves, personnel municipal).
- En cas d'exclusion, l'adhérent ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées.